

## SERVICE DES LANGUES

# CALENDRIER PEDAGOGIQUE LANGUES A CHOIX 2023-2024

1 <sup>er</sup> semestre : du 18/09/2023 au 15/12/2023	Nombre d'heures d'enseignement à assurer					Observations
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
18/09-22/09	2	2	2	2	2	
25/09-29/09	2	2	2	2	2	
02/10-06/10	2	2	2	2	2	
09/10-13/10	2	2	2	2	2	
16/10-20/10	2	2	2	2	2	
23/10-27/10	2	2	2	2	2	
30/10-03/11	Interruption pédagogique Toussaint				IP WEB S1:	
06/11-10/11	2	2	2	2	2	du 07/09/2023 au 25/09/2023
13/11-17/11	2	2	2	2	2	
20/11-24/11	2	2	2	2	2	
27/11-01/12	2	2	2	2	2	
04/12-11/12	2	2	2	2	2	
11/12-15/12	2	2	2	2	2	
18/12-22/12	Pas de cours (semaine de partiels en composantes)					
25/12-02/01	Interruption pédagogique Nöel					
Total heures	24	24	24	24	24	
2nd semestre : du 22/01/2024 au	Nombre d'heures d'enseignement à assurer					Observations
26/04/2024	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Observations
22/01-26/01	2	2	2	2	2	
29/01-02/02	2	2	2	2	2	
05/02-09/02	2	2	2	2	2	
12/02-16/02	2	2	2	2	2	
10100 00100	_	_	_	_		

2

2

2

2

2

2

2

2

2

2

2

2

2

2

22/04-26/04 Interruption pédagogique Pâques

Total heures 22 24 24 24 24

Interruption pédagogique Hiver

2

2

2

2

2

2

2

2

2

2

2

2

### Les cours ayant lieu un jour férié devront être rattrapés :

2

2

2

2

Férié

2

- Soit sur un créneau à déterminer en accord avec les étudiants (signaler le créneau retenu au service scolarité par mail :

sdl-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr, pour réservation salle, affichage et avis responsable de langue ;

Rappel : contrôle des connaissances impossible sur ce créneau;

- Soit par de l'apprentissage en autonomie intégrée (AAI) selon les règles en vigueur après l'approbation du responsable de langue.

### Absences des enseignants pour arrêt de travail :

19/02-23/02

26/02-01/03

04/03-08/03

11/03-15/03

18/03-222/03

25/03-29/04

01/04-05/04

08/04-12/04

15/04-19/04

L'institution s'engage à assurer les heures d'enseignement, soit par le remplacement des enseignants soit en proposant aux étudiants des séances d'AFI à l'Espace Langue.

#### Absences des enseignants pour convenances personnelles :

Les enseignants souhaitant reporter des cours pour des raisons de convenance personnelle (participation à des colloques, séminaires, vacances scolaires...) devront faire une demande préalable écrite et s'engagent à rattraper les séances (cf. Guide Bonnes Pratiques).

Université Grenoble Alpes - Service des Langues - Maison des Langues et des Cultures - CS 40700 - 38058 Grenoble cedex 9 sdl-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr

IP WEB S2:

du 09/01/23 au 22/01/24

Journée du lycéen le 23 janvier 2024